

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 1 FÉVRIER 2016

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :
le 26/01/2016

Affichage du Compte-Rendu Sommaire
et affichage intégral :
le 08/02/2016

Délibération n° D-2016-37

Réaménagement du Pavillon Stéphane Grappelli - Marchés de
travaux - Lots 4 et 5 - Avenants n°1

Président :

MONSIEUR JÉRÔME BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Michel PAILLEY, Monsieur Luc DELAGARDE, Madame Anne-Lydie HOLTZ, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Monsieur Jacques ARTHUR, Monsieur Elmano MARTINS, Monsieur Fabrice DESCAMPS, Madame Carole BRUNETEAU, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Yamina BOUDAHMANI, Madame Christine HYPEAU, Madame Yvonne VACKER, Madame Agnès JARRY, Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Monsieur Simon LAPLACE, Monsieur Florent SIMMONET, Monsieur Dominique DESQUINS, Madame Marie-Chantal GARENNE, Madame Catherine REYSSAT, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Madame Sylvette RIMBAUD, Monsieur Eric PERSAIS, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Madame Elodie TRUONG, Monsieur Alain PIVETEAU, Madame Josiane METAYER, Monsieur Christophe POIRIER, Madame Nathalie SEGUIN, Madame Isabelle GODEAU, Madame Monique JOHNSON.

Secrétaire de séance : Simon LAPLACE

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Christelle CHASSAGNE, ayant donné pouvoir à Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Alain GRIPPON, ayant donné pouvoir à Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Romain DUPEYROU, ayant donné pouvoir à Monsieur Simon LAPLACE, Monsieur Sébastien PARTHENAY, ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique SIX

Excusés :

Madame Dominique JEUFFRAULT, Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU.

Direction Patrimoine et Moyens**Réaménagement du Pavillon Stéphane Grappelli -
Marchés de travaux - Lots 4 et 5 - Avenants n°1**

Monsieur Michel PAILLEY, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Le pavillon Stéphane Grappelli possède des espaces importants, aussi, dans le cadre de l'opération de la cité administrative, le réaménagement de cet espace est en cours.

Le premier étage sera occupé par l'association du CAMJI. Cette dernière gère la salle de diffusion située en sous-sol du bâtiment triangle, l'ascenseur desservant également le pavillon Grappelli. Son déménagement de l'espace Michelet permettra de libérer des bureaux pour les besoins des services municipaux.

Le rez de chaussée accueillera des expositions gérées directement par le service culture de la Ville.

Aussi, pour ce faire, par délibération du 14 septembre 2015, les marchés de travaux pour le réaménagement de l'espace de 392 m² (sous-sol ; rez de chaussée et R+1) ont été approuvés.

Les travaux sont relatifs :

- à la remise aux normes électriques, incendie, accessibilité ;
- à l'isolation ;
- au chauffage ;
- à l'aménagement intérieur.

Aujourd'hui, en cours de chantier des adaptations sont nécessaires :

- lot 4 : suite à une prescription du bureau de contrôle qui demande la création d'un conduit CF en combles, il convient d'effectuer une dépose temporaire du conduit de fumée ;
- lot 5 : il s'agit de travaux relatifs au passage de câbles audio-vidéo.

n° lot	Nom du lot	Attributaire	Montant € HT marché initial	Montant avenant € HT	% par rapport marché initial	Nouveau montant marché € HT	Nouveau montant marché € TTC
4	Chauffage-plomberie	BRUNET	18 724,00	1 242,47	6,64	19 966,47	23 959,76
5	Electricité	FRADIN BRETTON	27 900,00	4 647,74	16,66	32 547,74	39 057,29

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les avenants n°1 aux lots 4 et 5 ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à les signer.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Michel PAILLEY

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Deux Sèvres

Commune de Niort
1 place Martin Bastard
CS 58755
79027 NIORT cedex
www.vivre-a-niort.com

Avenant

Travaux complémentaires Pavillon Stéphane
Grappelli - lot n°5 - Electricité

Renseignements sur le marché

Pouvoir adjudicateur
Commune de Niort

Titulaire du marché
SAS FRADIN-BRETTON

Objet du marché
lot n°5 - Electricité

Date de notification du marché
01/10/2015

Avenant n° 1 concernant le marché n° 15231M074

Travaux complémentaires Pavillon Stéphane Grappelli - lot n°5 - Electricité

Le présent avenant est conclu entre les soussignés :

Le Maire de Niort ou l'adjoint délégué agissant au nom et pour le compte de Commune de Niort

Domicilié à :
Commune de Niort
1 place Martin Bastard
CS58755
79027 Niort cedex
Fax : 05.49.78.74.10
Mél : marches.publics@mairie-niort.fr
Site internet : <http://www.vivre-a-niort.com>

D'une part
Et
D'autre part

Patrick GAY - Chef d'entreprise agissant au nom et pour le compte de SAS FRADIN-BRETTON

Domicilié à :
4 rue Jean Mermoz
79308 BRESSUIRE CEDEX

Article 1 - Impact financier sur le contrat initial

Montant initial HT du marché : 27 900.00 euros
Tva : 20 %
Montant initial TTC du marché : 33 480.00 euros

Montant HT du présent avenant : 4 647.74 euros
Tva : 20 %
Montant TTC du présent avenant : 5 577.29 euros

Nouveau montant HT du marché : 32 547.74 euros
Tva : 20 %
Nouveau montant TTC du marché : 39 057,29 euros

Article 2 - Contexte de l'avenant

Le réaménagement du pavillon Stéphane Grappelli est actuellement en cours, comportant des travaux de :

- remise aux normes électriques, incendie, accessibilité ;
- isolation ;
- chauffage ;
- aménagement intérieur.

Article 3 - Justification de l'avenant

Des travaux concernant le passage de câbles audio-vidéo doivent être réalisés en complément.

Article 4 - Détail financier de l'avenant

Montant HT de l'avenant : 4 647.74€, soit un montant TTC de 5 577.29€

Les devis annexés précisent la décomposition des prestations.

Fait à Ville de Niort1 Place Martin BastardCS58755879027 Niort cedex

Signature des parties

Date de signature : Le
Pour **Commune de Niort**
Le Maire de Niort ou l'adjoint délégué

Date de signature : Le
Pour **SAS FRADIN-BRETTON**
Patrick GAY - Chef d'entreprise

Notification de l'avenant

En cas de remise contre récépissé, le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçu à titre de notification une copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire :

En cas d'envoi en LRAR :

Coller ci-dessous l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Deux Sèvres

Commune de Niort
1 place Martin Bastard
CS 58755
79027 NIORT cedex
www.vivre-a-niort.com

Avenant

Travaux complémentaires Pavillon Stéphane
Grappelli - lot n°4 -
chauffage/plomberie/ventilation

Renseignements sur le marché

Pouvoir adjudicateur
Commune de Niort

Titulaire du marché
SAS BRUNET

Objet du marché
Réaménagement du pavillon Stéphane Grappelli

Date de notification du marché
01/10/2015

Avenant n° 1 concernant le marché n° 15231M073

Travaux complémentaires Pavillon Stéphane Grappelli - lot n°4 - chauffage/plomberie/ventilation

Le présent avenant est conclu entre les soussignés :

Monsieur le Maire agissant au nom et pour le compte de Commune de Niort

Domicilié à :
Commune de Niort
1 place Martin Bastard
CS58755
79027 Niort cedex
Fax : 05.49.78.74.10
Mél : marches.publics@mairie-niort.fr
Site internet : <http://www.vivre-a-niort.com>

D'une part
Et
D'autre part

Régis JOUVEL - Responsable d'Agence agissant au nom et pour le compte de SAS BRUNET

Domicilié à :
14 rue des Herbillaux
79000 NIORT

Article 1 - Impact financier sur le contrat initial

Montant initial HT du marché : 18 724.00 euros
Tva : 20 %
Montant initial TTC du marché : 22 468.80 euros

Montant HT du présent avenant : 1 242.47 euros
Tva : 20 %
Montant TTC du présent avenant : 1 490.97 euros

Nouveau montant HT du marché : 19 966.47 euros
Tva : 20 %
Nouveau montant TTC du marché : 23 959.76 euros

Article 2 - Contexte de l'avenant

Le réaménagement du pavillon Stéphane Grappelli est actuellement en cours, comportant des travaux de :

- remise aux normes électriques, incendie, accessibilité ;
- isolation ;
- chauffage ;
- aménagement intérieur.

Article 3 - Justification de l'avenant

Suite à une prescription du bureau de contrôle demandant la création d'un conduit CF en combles, il convient d'effectuer une dépose temporaire du conduit de fumée.

Article 4 - Détail financier de l'avenant et pourcentage d'augmentation ou de diminution

Le montant HT de l'avenant est de 1242.47€, soit 1490.97€TTC

Fait à Ville de Niort1 Place Martin BastardCS58755879027 Niort cedex

Version de l'avenant : 1

Signature des parties

Date de signature : Le

Pour **Commune de Niort**

Monsieur le Maire

Date de signature : Le

Pour **SAS BRUNET**

Régis JOUVEL - Responsable d'Agence

Notification de l'avenant

En cas de remise contre récépissé, le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçu à titre de notification une copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire :

En cas d'envoi en LRAR :

Coller ci-dessous l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire.